



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Susanne Aebischer / Antoinette Badoud

2014-GC-183

Effets de l'offre en accueil extrafamilial sur la situation financière du canton

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 21 novembre 2014, les députées Susanne Aebischer et Antoinette Badoud formulent l'hypothèse qu'une offre suffisante et attractive en matière d'accueil extrafamilial augmenterait l'activité professionnelle des parents et leurs revenus de manière à dégager des recettes fiscales supplémentaires et économiser sur les charges d'aide sociale.

Les postulantes demandent que le Conseil d'Etat fournisse une analyse ainsi que des propositions concrètes sur la façon dont les effets financiers positifs énoncés dans l'hypothèse peuvent être atteints dans le Canton de Fribourg.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat confirme l'hypothèse des députées. L'effet positif de l'offre en matière d'accueil extrafamilial sur l'activité professionnelle des parents et leurs revenus est incontesté. Il en va de même pour l'impact sur les recettes fiscales. Partant, le Conseil d'Etat est disposé à élaborer, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), un nouveau programme d'incitation à la création de places et de subventionnement afin de consolider les avantages de ces structures (cf. également réponse à la Motion 2014-GC-101: Burgener Woeffray Andrea, Roubaty François – Prolongation des fonds cantonaux d'incitation à la création de places dans les crèches et les accueils extrascolaires).

En revanche, l'analyse demandée par les députées se heurte à des obstacles pratiques importants. De ce fait, le Conseil d'Etat cible son rapport sur les raisons pour lesquelles une telle démarche est difficilement réalisable et résume pourquoi les résultats sont, de ce fait, peu probants.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à accepter le postulat et se propose d'y donner suite directe par le rapport présenté en annexe.

5 septembre 2016